



## ≡ Conférence de Presse / Emvod kelaouiñ

**Mercredi 5 mars 2025 à 14 H**

**au Club de la Presse, à Rennes (9 rue Martenot)**

**« Loi Molac et Convention État-Région en Bretagne de mars 2022 sur la transmission de la langue bretonne : une requête judiciaire déposée au tribunal administratif de Rennes contre l'État ».**

Après plusieurs tentatives infructueuses de concertation avec le Rectorat de l'académie de Rennes, visant à l'application de convention État-Région Bretagne de mars 2022 sur la transmission de la langue bretonne dans le domaine de l'éducation, nos deux associations [Div Yezh Breizh](#), fédération des associations de parents pour l'enseignement du et en breton à l'école publique et [Kelennomp !](#) association des enseignants de et en langue bretonne ont décidé de porter l'affaire en justice.

Notre Conseil, le [cabinet Coudray à Rennes](#), spécialisé dans le droit public, vient de déposer une requête introductive d'instance auprès du tribunal administratif de Rennes contre l'État, pris en la personne de Monsieur Emmanuel ÉTHIS, Recteur de la région académique BRETAGNE en application de l'article D. 222-35 du Code de l'éducation.

### **Pour tout contact :**



#### **Div Yezh Breizh**

Eddy PENVEN, président

Tél : 07 70 04 26 10

Mail : [renerezh@div-yezh.bzh](mailto:renerezh@div-yezh.bzh)



#### **Kelennomp!**

Renan Kerbiquet, coordinateur

Tél : 06 21 83 83 30

Mail : [contact@kelennomp.bzh](mailto:contact@kelennomp.bzh)